



Accident Voiture matériel

Par Julie94

Bonjour,

J'ai eu un accident matériel au mois de juin 2022 , la personne a pris la fuite. J'ai donc fait le constat seul. La personne est en tord selon moi et selon mon assurance. J'ai fait parvenir à mon assurance ; constat, dépôt de plainte et lettre d'un témoin.

Je suis assuré au tiers complet, donc pour le moment je ne peut pas être remboursé tant que la partie adverse ne répond pas. Mon véhicule a été enlevé par une carrosserie.

Seulement l'assurance adverse ne répond pas du tout à mon assurance depuis 3 mois.

Que faire ? Ai-je un recours ? Si il ne réponde jamais comment cela va se passer ?

Merci de vos réponse